

Fleur Pellerin a présenté les grandes lignes de la réforme sur les aides à la presse

À l'occasion de la remise du rapport de Jean-Marie Charon « Presse et numérique » (voir page xxx), la ministre de la Culture Fleur Pellerin a présenté, le 2 juin, les grands axes de la réforme sur le soutien de l'État à la presse. La ministre a annoncé une redéfinition des formes de presse, introduisant une nouvelle catégorie intitulée «*presse du savoir et de la connaissance*» comprenant «*la presse technique et professionnelle*». Elle a indiqué qu'un décret devrait paraître avant la fin du mois de juin, élargissant le dispositif des aides directes aux titres à faibles ressources publicitaires, réservées jusqu'alors aux quotidiens, aux mensuels voire aux trimestriels. S'agissant des aides indirectes, la ministre a déclaré que le taux de TVA réduit à 2,1 % continuera de s'appliquer à l'ensemble de la presse, imprimée ou en ligne, annonce confortée par les récentes déclarations de Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne. Par ailleurs, il est prévu de redéfinir les critères d'éligibilité de l'aide postale qui sera réservée aux titres de presse d'information politique et générale, ainsi qu'à la presse du savoir et de la connaissance. La presse de loisir et de divertissement ne bénéficiera plus, en revanche, de cette aide postale. Enfin, est mise à l'étude l'instauration d'une aide unique à l'exemplaire, versée directement à l'éditeur, regroupant l'aide au transport postal et l'aide au portage, l'éditeur devant choisir entre les deux modes de distribution.